

L'hon. M. CHURCHILL: Cinquante millions de boisseaux sont transformés en farine destinée à la consommation canadienne. Nous avons calculé que chaque Canadien consomme pour sa subsistance environ trois boisseaux de blé; le reste sert à l'alimentation du bétail et à la semence. Une bonne partie sert de provende, mais elle est très difficile à déterminer parce qu'on ne sait jamais combien on en utilise sur les fermes mêmes. Le chiffre en est peut-être encore plus élevé.

Le sénateur WALL: Si je comprends bien, ce bill a pour but d'assurer aux cultivateurs des revenus en espèces au moment où ils en ont besoin, à l'automne. Ce geste a toute mon approbation. Toutefois, j'aimerais qu'on me fournisse certains détails au sujet de la formule de six boisseaux par acre. De quels facteurs a-t-on tenu compte pour arriver à ce chiffre? Disposait-on d'une méthode particulière pour s'assurer des besoins des cultivateurs et déterminer qu'ils ont ou auraient besoin de \$150 millions? A-t-on établi une formule quelconque pour arriver à cette somme ou a-t-on obtenu d'une autre façon ce chiffre de 6 boisseaux que porte le bill?

L'hon. M. CHURCHILL: La Commission du blé nous dit que c'est là le contingent qu'à son avis le cultivateur sera en mesure de livrer durant la présente campagne agricole, et nous avons tout simplement accepté ce chiffre. Si sa livraison se trouve retardée, le cultivateur aura besoin d'une avance monétaire cet automne pour continuer ses travaux. Quoi qu'il en soit, c'est la Commission du blé qui nous a fourni ce chiffre.

Le sénateur WALL: Ce contingent se fonderait sur les possibilités d'écoulement?

L'hon. M. CHURCHILL: Ce chiffre a été fixé en fonction des possibilités du marché et de l'espace qui deviendra disponible dans les élévateurs.

Le sénateur CRERAR: Monsieur le président, le ministre lui-même ne le sait peut-être pas mais son sous-ministre, M. Sharp, connaît peut-être le montant total en réserve dont il est question à l'article 29-A de la Loi sur la Commission canadienne du blé, c'est-à-dire le montant des chèques non réclamés.

M. SHARP: Cette question ressemble fort à celle qu'on peut poser au sujet des fonds non réclamés et entre les mains des banques.

Le sénateur CRERAR: Quel est le montant de ce compte?

M. SHARP: Je n'ai pas de chiffres en mains. Tout ce que je puis dire c'est qu'en gros les disponibilités dépassent de plusieurs fois les dépenses prévues. Voilà la réponse de caractère général que je puis donner.

Le sénateur MACDONALD: Quel article avez-vous évoqué?

Le PRÉSIDENT: L'article 29-A de la Loi sur la Commission canadienne du blé.

Le sénateur POULIOT: Monsieur le président, je serais très reconnaissant à M. Churchill de bien vouloir nous dire si les exportations de grain payées ont été plus considérables cette année que les années précédentes.

L'hon. M. CHURCHILL: Voici, la saison n'est pas très avancée. Août, septembre, octobre,—cela ne fait que trois mois à l'égard desquels on peut établir une comparaison. Je n'ai pas les chiffres sous les yeux, mais je ne crois pas qu'ils diffèrent beaucoup de ceux de l'an dernier. Peut-être avez-vous remarqué qu'un récent rapport montrait qu'en août nos exportations dépassaient celles des États-Unis pour la première fois depuis dix ans. C'est très encourageant. Mais la différence n'est vraiment pas très marquée. Je regrette de n'avoir pas les chiffres pertinents sous la main.

Le sénateur POULIOT: Monsieur le président, Je reconnais l'intérêt des observations de M. Churchill, mais je me demande si le sous-ministre serait en mesure de nous fournir ce renseignement.